Formation - Gestion des Collectivités Locales

GESTION D'UN CCAS

Objectifs :

Comprendre le statut le fonctionnement et les missions d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Contenu :

9h00 : Accueil des participants

9h30 : début de la formation

- **Eléments de cadrage sur le CCAS : historique, statuts**
- **Le contexte de l'action sociale communale**

  La répartition des compétences en matière d'action sociale

  Le rôle de l'Etat

  Les collectivités territoriales et organismes partenaires

  Les enjeux aujourd'hui
- **L'organisation du CCAS**

  Composition du Conseil d'Administration
- **Les missions du CCAS**

  Les missions obligatoires du CCAS

  Les missions facultatives : la politique sociale de la commune

  L'Analyse des Besoins Sociaux, une démarche fondamentale pour optimiser les modalités d'intervention du CCAS
- **CCAS et CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social)**

Intervenant :

Hervé HENRY, Cabinet Agora Territoires et projets



iepp CONSEIL & FORMATION

Formation - Gestion des Collectivités Locales

Gestion d'un CCAS

LIEU : PARIS

Espace Vinci

25, rue des Jeuneurs - 75002 Paris

Samedi 11 Février 2012

9h30 - 17h30



IEPP
13, rue de Champagne - 57070 METZ Actipole
tel/fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr
www.iepp.fr

Bulletin de Préinscription

GESTIION D'UN CCAS

Samedi 11 Février 2012 - PARIS

LE STAGIAIRE :

☐M ☐ Mme ☐Mlle Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Email: _____

Telephone: _____

Fonction : _____

L'ENTREPRISE :

Nom de l' entreprise :

_____

Adresse: _____

Code postal: _____

Ville: _____

Nom du Responsable Formation : _____

_____

OPCA : _____

☐ Supplément restauration sur place : 25 € H.T.

Signature du Stagiaire

Bulletin à renvoyer complété et signé par courrier à :
IEPP 13, rue de Champagne
57070 Metz Actipole
ou
scanné par mail à
contact@iepp.fr
ou par fax au 03 87 74 88 79

Pré-inscription possible par Internet sur www.iepp.fr
Pour toute information vous pouvez nous joindre au 03 87 74 88 79 ou à contact@iepp.fr

N° de déclaration : 41 57 02733 57
auprès DRTEFP Lorraine

Signature du Responsable Formation:

CACHET

Cachet de l'Entreprise

Tarifs de la formation H.T*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'IEPP :

350 € H.T. la journée de formation par personne

Les tarifs comprennent uniquement les frais de formation ainsi que le café d'accueil.
*Notre organisme est soumis au taux de TVA à 19,6%

Une convention de formation vous sera envoyée dès reception du bulletin de préinscription.

Une feuille de présence vous sera adressée après la formation. L'émargement peut se faire par demi-journée sur demande.

Droit à la formation :

La législation prévoit que toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit participer au financement de la formation professionnelle afin de permettre aux salariés d'acquérir de nouveaux savoir-faire, de mettre à jour leurs connaissances, de développer des compétences pour s'adapter à un nouvel emploi ou garantir leur employabilité.

Droit Individuel à la formation :

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut pas demander de compensation financière à son employeur au titre des heures acquises et non utilisées.

